

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	42 (1969)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Les curieuses tribulations des squatters londoniens...
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-126745">https://doi.org/10.5169/seals-126745</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pressant appel en faveur de la construction de logements

26

L'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) comprend 9 sections (dont la Section romande) groupant plus de 400 coopératives d'habitation et de construction qui ont construit jusqu'ici plus de 70 000 logements. Lors de sa récente assemblée des délégués, l'USAL a pu fêter les 50 ans de son existence.

A l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), tenue à Zurich le 28 juin 1969, les problèmes actuels de la construction de logements ont plus particulièrement retenu l'attention des délégués et de leurs nombreux hôtes. Il a été constaté que la production de logis ne tient pas suffisamment compte des besoins en logements appropriés et à prix abordable de certaines couches de la population économiquement faibles. Ces lacunes doivent être comblées au plus vite. C'est pourquoi il ne saurait être question d'abandonner complètement le système de subventionnement en faveur des logements à caractère social, y compris les logements pour personnes âgées.

Les avis exprimés ont trouvé leur concrétisation dans deux résolutions votées à l'unanimité:

## 1. Protection des locataires

L'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) estime que le contrôle

efficace des loyers est indispensable aussi longtemps que le marché du logement manque d'une offre suffisante de logements à prix abordable.

Lors de l'intégration dans le droit ordinaire des dispositions relatives à la protection contre le congé injustifié, sont compris les logements construits après 1947, cela dans le sens de l'égalité de traitement des locataires. Ces mesures juridiques ne dispensent pas les milieux responsables de leur devoir urgent d'entreprendre et d'encourager au plus la construction de nombreux nouveaux logements. Dans cette idée, les délégués applaudissent à la prorogation de trois ans de l'actuelle loi fédérale sur l'encouragement de la construction de logements, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1971.

## 2. Droit foncier

L'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) appuie le nouveau projet de loi relative au droit foncier qui sera soumis au peuple suisse le 14 septembre 1969.

Quoique les dispositions constitutionnelles proposées soient insuffisantes, les délégués sont d'avis que le rejet de la loi rendrait, des années durant, impossible la création d'un droit foncier moderne.

## Un problème qui donne à réfléchir !

### Les curieuses tribulations des squatters londoniens...

Il y a déjà plusieurs années nous avions eu l'occasion d'évoquer la «rentabilité» des taudis des quartiers populaires londoniens, loués à des familles miséreuses, la plupart du temps constituées d'émigrés, et dont le loyer était «récupéré» par des équipes de véritables truands, mobilisés par les représentants des propriétaires, et solidement armés de matraques et de gardiens!...

Cette situation avait pris une telle ampleur que l'opinion s'en était émue et que le ministère des Affaires sociales s'en était saisie.

Il apparaît aujourd'hui que les méthodes utilisées alors ont pu inspirer les milieux officiels, car le quartier londonien de Redbridge vient de connaître des faits rappelant à s'y méprendre les hobereaux d'une féodalité moyenâgeuse...

En effet, la municipalité du quartier avait engagé un détective privé pour déloger les squatters s'installant la nuit dans des immeubles vétustes et désaffectés. C'est là un phénomène courant, dans toutes les grandes cités du monde, mais les édiles anglais n'en apprécient en rien le charme universel...

Quoi qu'il en soit, bien décidé à remplir sa mission, le détective en cause se mit à la tête d'une équipe de spécialistes composée de douze hommes casqués et se lança à l'assaut d'un premier bâtiment occupé par neuf hommes et une jeune femme...

Ce ne fut pas une mince affaire, car les occupants n'entendaient en rien vider les lieux. Malgré les cris de guerre poussés par les assaillants, en dépit des encouragements prodigues à ses hommes par le détective, la lutte fut chaude.

Toutefois, l'équipe municipale, se protégeant avec des couvercles de poubelle en guise de boucliers, put pénétrer dans la cour et dressa une échelle vers une fenêtre du premier étage. L'ascension commençait lorsqu'une

## Qualité des logements et des zones d'habitation<sup>1</sup>

27

main vigoureuse renversa et l'instrument et l'imprudent qui y grimpaient.

Les maisons anglaises étant construites en briques, les assaillants ébréchèrent quelques murs et balancèrent des briques sur les fenêtres où se montraient les défenseurs. Ces derniers ripostèrent énergiquement, ajoutant de l'eau et de la peinture aux autres projectiles. Embusqués aux étages supérieurs, ils bénéficiaient d'ailleurs de la valeur de leur poste d'observation.

Enfin, les portes ayant cédé, le détective et son escouade se retrouvèrent à l'intérieur... Hélas, ce fut pour constater que l'escalier avait été enlevé et qu'il était impossible de progresser plus loin... ou plutôt, plus haut! Reprenant toutefois leur échelle, les valeureux envahisseurs tentèrent de grimper au premier étage mais les occupants s'empressaient d'allumer de vieux journaux pour interrompre la progression. Cela conduisit à un début d'incendie, à la retraite de la force «néo-légale» et au maintien des squatters dans les lieux...

La bataille et ses cris avaient d'ailleurs attiré un vaste public, la police restant sur le trottoir pour assurer la circulation et ne se mêlant pas aux exploits du détective municipal et de ceux de ses gorilles musclés. Quant aux pompiers, ils éteignirent le brasier défensif d'un coup de lance...

Tout cela a conduit les gazettes londoniennes à s'interroger sur la portée de la crise du logement, sur la réalité des initiatives municipales, sur la façon la plus pratique de résoudre le problème des squatters.

Quant au détective, dont l'œil avait déjà été poché la veille dans une expédition identique mais réussie, il s'est adressé à la municipalité de Redbridge pour obtenir de nouvelles instructions. La prochaine fois, utilisera-t-il de la dynamite?

Mais pour finir sur une note moins ironique, que se passerait-il en France si nous arrivions à de telles extrémités? Et à tout prendre, l'accroissement de la crise aidant, ne risque-t-on pas d'y arriver?...

Car, après tout, la semaine dernière, des familles de mal-logés, lasses d'attendre, ont bel et bien occupé un immeuble HLM qui venait d'être achevé à Ajaccio...

«La Journée du Bâtiment»

Ce rapport fait suite à l'étude et à l'enquête menées par les organes de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU au sujet des méthodes d'évaluation de la qualité des quartiers, des zones d'habitation et des logements. Seize pays d'Europe, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, ont participé à l'enquête en cause. Le rapport final vise essentiellement à indiquer les méthodes utilisées dans les divers pays pour définir les besoins en matière de suppression des logements insalubres et à examiner, dans le domaine des opérations de rénovation urbaine et de construction nouvelle, les qualités, normes et règlements auxquels doivent satisfaire les logements et les zones d'habitation.

Le document reproduit la première partie du rapport général. Celui-ci, qui comprend une analyse détaillée des renseignements fournis par les divers pays participants, est publié dans sa version intégrale par l'Institut national suédois de recherches sur la construction.

Le sujet de l'étude montre assez l'ampleur du domaine à explorer, étant donné que, chaque pays ayant sa législation et sa méthode propres, les réponses données au questionnaire d'enquête présentaient une grande diversité. Ainsi, les réponses fournies par la Belgique, le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas ont détaillé une évaluation dressée dans le but principal de supprimer rapidement les logements insalubres, tandis que la réponse de la Hongrie déterminait les priorités en matière de rénovation urbaine et que la Suède, la Roumanie et l'URSS s'attachaient surtout aux mesures prises ou à prendre pour la reconstruction totale de zones urbaines et pour les projets d'aménagement de terrains non encore exploités.

Pour juger de la qualité d'un logement, on se base sur des critères tels que le climat intérieur, la ventilation, l'isolation, l'espace, etc. ainsi que sur le degré d'équipement (évacuation des eaux, matériaux et procédés de construction utilisés, organisation de l'espace, etc.). Il est indispensable qu'à l'heure actuelle la construction nouvelle repose sur des normes établies en fonction de la tradition, de l'expérience et de l'étude scientifique de l'utilisation du logement moderne. Chaque pays connaissant une situation économique et sociale différente, il possède aussi des normes distinctes. La notion de «norme» est donc très large, puisqu'elle s'appuie sur la situation réelle, sur des objectifs déclarés et sur les règle-

<sup>1</sup> Nations Unies, ST/ECE/HOU/33, New York 1967.